

AAER INC.

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Nom et adresse de la société

AAER inc. (« **AAER** »)
80, boul. de l'Aéroport
Bromont (Québec) J2L 1S9

2. Date du changement important

Le 16 février 2010.

3. Communiqué de presse

Un communiqué de presse a été publié par AAER le 16 février 2010. Une copie de ce communiqué est jointe à l'annexe "A" des présentes.

4. Résumé du changement important

AAER a annoncé la résiliation de l'entente conditionnelle avec Northland Power inc. concernant l'approvisionnement d'éoliennes au projet de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

5. Description circonstanciée du changement important

Pour une description complète du changement important, veuillez vous référer au communiqué de presse joint à l'annexe « A » des présentes.

6. Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

7. Information omise

Aucune.

8. Membre de la haute direction

Pour plus d'information, veuillez contacter M. Dave Gagnon, président et chef de la direction d'AAER au (450) 534-5155.

9. Date de la déclaration

Le 23 février 2010.

ANNEXE A

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DATÉ DU 16 FÉVRIER 2010



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Fin de l'entente conditionnelle entre AAER et Northland Power pour le projet de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

MONTREAL, le 16 février 2010 – AAER Inc. (TSX-V : AAE), (« AAER » ou la « Société »), le seul manufacturier d'origine canadien d'éoliennes d'un mégawatt (« MW ») et plus, a annoncé aujourd'hui que l'entente conditionnelle concernant l'approvisionnement d'éoliennes au projet de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris fin conformément à ses conditions. Un certain nombre de raisons ont guidé la Société dans ce dossier, incluant le risque d'exécution, le manque relatif de rendement du capital investi, l'état actuel des marchés financiers ainsi que les défis relatifs à la chaîne d'approvisionnement causés par les multiples délais rencontrés depuis la signature de l'entente originale.

« Nous voilà bien engagés en 2010 et, sans aucune décision finale ou avis de procéder de notre client, nous avons décidé de concentrer toute notre attention sur notre plan d'activités essentielles. Nous continuerons à mettre en œuvre notre stratégie de commercialisation de nos éoliennes auprès des projets de parcs éoliens côtiers allant jusqu'à 50 MW de puissance installée en Amérique du Nord » explique Dave Gagnon, président et chef de la direction d'AAER.

La Société continuera à assurer le service auprès des clients existants, prévoyant la fabrication et l'érection de nouvelles éoliennes actuellement sous contrat. Au cours des cinq prochains mois, la Société doit fournir trois éoliennes à l'état du Massachusetts et continuera à œuvrer pour faire fructifier son pipeline prometteur de projets en Amérique du Nord. La Société prévoit clore le placement en équité annoncé précédemment par l'entremise d'un prospectus simplifié déposé le 30 décembre 2009, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

À propos d'AAER Inc.

AAER est un manufacturier d'éoliennes situé à Bromont (Québec) qui fabrique et assure l'entretien d'éoliennes à haute capacité, de 1 MW et plus, principalement pour le marché nord-américain. Sa stratégie consiste à fabriquer progressivement les composantes de ses produits de manière à offrir à sa clientèle une grande fiabilité et des prix concurrentiels. AAER utilise des technologies européennes éprouvées pour assurer le rendement de ses éoliennes dans diverses conditions de vents et de terrains. Ses actions se négocient à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole AAE. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : www.aaer.ca.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des énoncés ou des renseignements de nature prospective. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes qui échappent au contrôle de la Société et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes sont énumérés dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle pour l'année terminée le 31 décembre 2008 et datée du 26 mars 2009. De plus, les déclarations prospectives s'appuient sur plusieurs hypothèses qui incluent, sans s'y limiter, celles portant : i) sur la conjoncture commerciale et économique en général; ii) sur la sélection des soumissions des clients de la société dans le cadre de différentes demandes de propositions; iii) sur la disponibilité du financement à des conditions raisonnables; iv) sur la disponibilité des composantes clés aux fins de l'assemblage des éoliennes; v) sur les coûts des matières premières et des pièces; vi) sur la capacité de la société d'attirer et de maintenir en poste les employés compétents; vii) sur la concurrence dans le marché;

viii) sur la technologie offerte par les concurrents de la société; ix) sur la capacité de la société à respecter ses obligations contractuelles et ses dates de livraison; et x) sur les rapports qu'entretient la société avec ses employés et ses clients. Si un ou plusieurs de ces risques se matérialisait ou qu'une des hypothèses de base s'avérait erronée ou différente, les résultats réels pourraient grandement différer de ceux escomptés dans les déclarations prospectives. Ces déclarations n'ont leur pleine valeur qu'à la date à laquelle elles sont exprimées. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder de confiance induite à ces déclarations prospectives.

LA BOURSE DE CROISSANCE TSX ET SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME DANS LES POLITIQUES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX) N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

- 30 -

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

AAER Inc.

Dave Gagnon, président
Téléphone : (450) 534-5155
www.aaer.ca

Eric Phaneuf, chef de la direction financière
Téléphone : (450) 534-5155
e.phaneuf@aaer.ca